

CONSEIL RÉGIONAL DE TRANSPORT DE LANAUDIÈRE

Colloque sur le transport adapté au Québec

L'INTÉGRATION:
UNE RÉALITÉ POUR LES GENS QUI
ONT PASSÉ À L'ACTION

Ministère
des Transports

Québec 

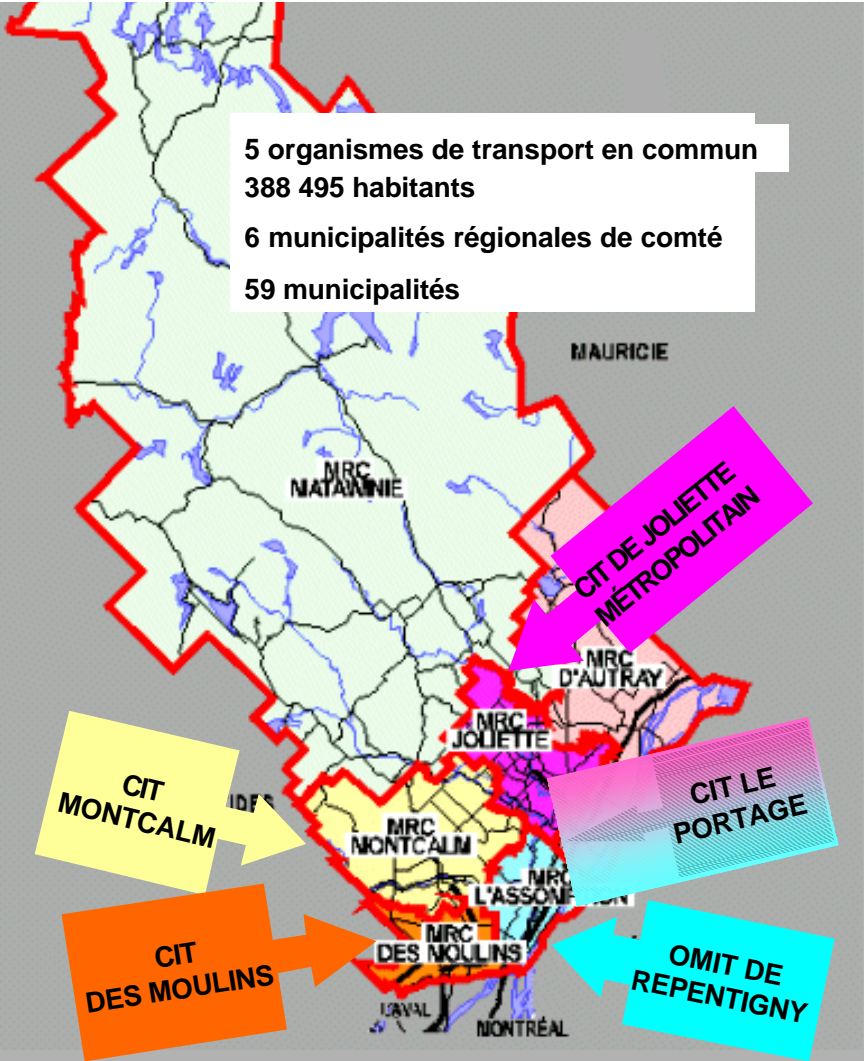
19 septembre 2002
Lise Céré

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

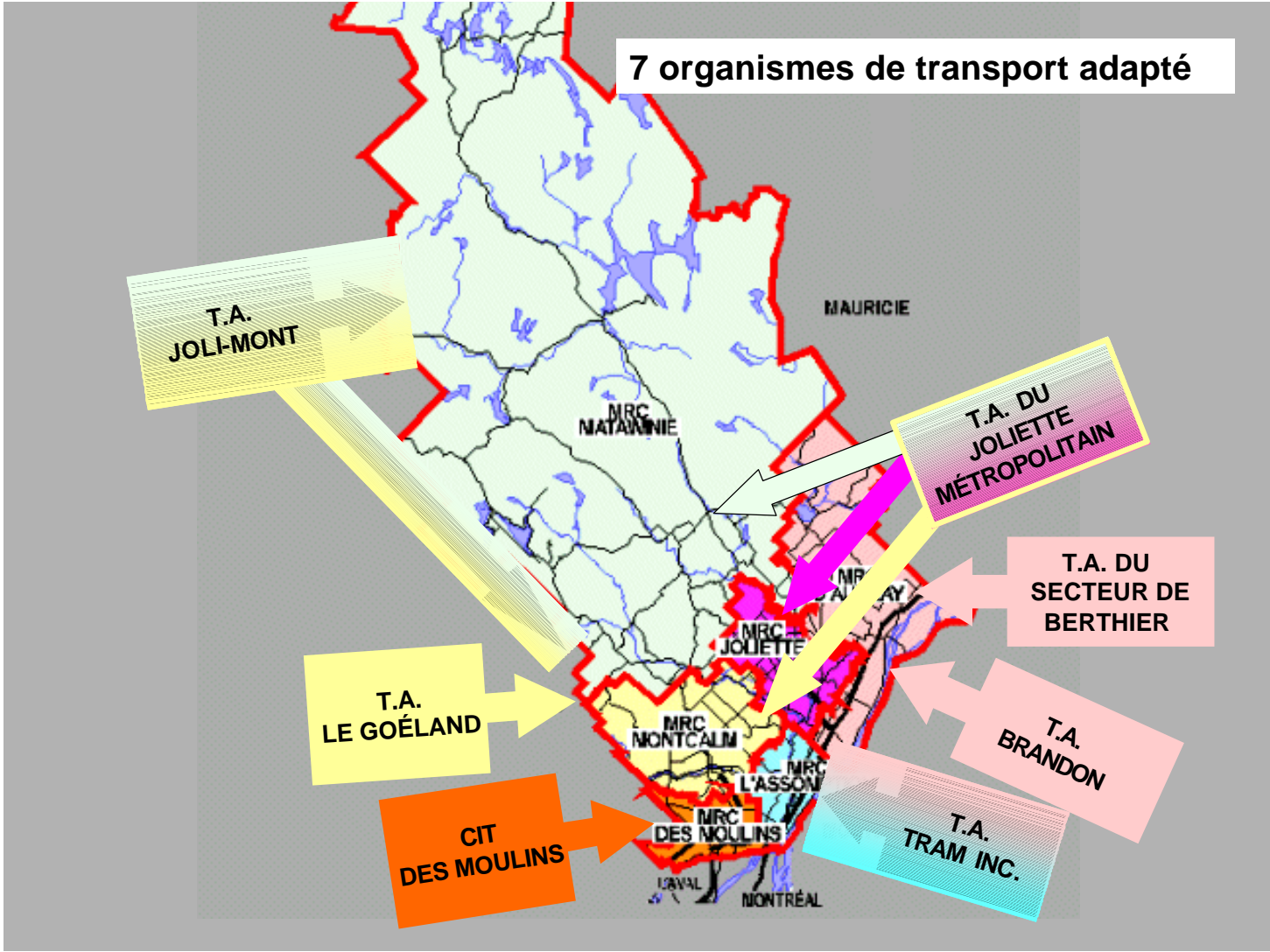
Plan de la présentation

- ❖ Présentation de la région
- ❖ Historique du projet
- ❖ Structure organisationnelle
- ❖ Rôle du CRT
- ❖ Rôle des MRC
- ❖ Impact sur le transport adapté
- ❖ Mise en place du CRT

5 organismes de transport en commun
388 495 habitants
6 municipalités régionales de comté
59 municipalités



7 organismes de transport adapté



C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

- Printemps 2000: Les trois sociétés de transport (STM, STL et RTL) proposent de regrouper tous les organismes de transport existants sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- 29 août 2000: L'Association des conseils intermunicipaux de transport (ACIT) propose de regrouper les organismes municipaux et intermunicipaux de transport (CIT et OMIT) en trois organismes sur le territoire de la CMM, soit un sur la couronne nord et 2 sur la couronne sud.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

- Le 30 septembre 2000, le Comité des élus de la région métropolitaine de Montréal recommande le regroupement des CIT et OMIT en quatre organismes sur le territoire de la CMM.
- Novembre 2000, dépôt d'un rapport produit suite à la réalisation d'une étude sur les territoires des organismes de transport existants dans la région de Lanaudière.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

Arrêté ministériel

- 19 décembre 2000, Arrêté du ministre des Transport:
 - ✓ désigne les préfets de la région de Lanaudière comme membres d'un comité de travail sur le transport collectif des personnes, lesquels peuvent s'adjoindre un comité de soutien technique.
 - ✓ accorde une aide financière de 50 000 \$ pour soutenir le comité dans la réalisation des études.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

Arrêté ministériel - Mandat

- Proposer une structure de transport régionale.
- Évaluer:
 - ✓ les besoins de transport locaux et régionaux en transport en commun et en transport adapté;
 - ✓ les coûts de ces services.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

Arrêté ministériel - Mandat

- Établir:
 - ✓ la tarification;
 - ✓ les contributions municipales.

- Élaborer:
 - ✓ un plan de transport collectif pour l'ensemble des municipalités de la région de Lanaudière.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

Arrêté ministériel

- Création du comité technique de soutien regroupant:
 - ✓ un coordonnateur régional de transport;
 - ✓ un adjoint au coordonnateur régional;
 - ✓ les six secrétaires-trésoriers de chacune des MRC;
 - ✓ un représentant du ministère des Transports.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

- Le 1er janvier 2001, la Loi 29 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale) permet aux MRC désignées à caractère rurale de demander au gouvernement d'acquérir la compétence en matière de transport des personnes handicapées.
- Mars 2001 - Forum des élus qui avait pour but d'informer et de consulter les élus sur le projet de transport régional dont la structure consiste à mettre en place un conseil régional de transport chapeautant les six MRC.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

- Juin 2001 - Rencontre d'information et de consultation sur les orientations du transport adapté et du transport en commun à laquelle assistaient les directeurs du transport adapté, les membres des conseils d'administration, les employés des organismes de transport adapté et les élus.
- Le 29 juin 2001, des modifications ont été apportées à la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport (L.R.Q., chapitre C-60.1) par l'ajout de nouveaux articles, 18.5 à 18.12. Ces modifications permettent le regroupement des CIT tels qu'on les connaît actuellement.

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

- Octobre 2001, consultation publique
- Décembre 2001, dépôt du rapport de l'étude au ministère des Transports
- Décembre 2001, assemblée publique pour informer la population du contenu du rapport.
- Le 31 décembre 2001, de nouvelles modifications ont été apportées à la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport (L.R.Q., chapitre C-60.1) permettant de créer un conseil régional de transport.

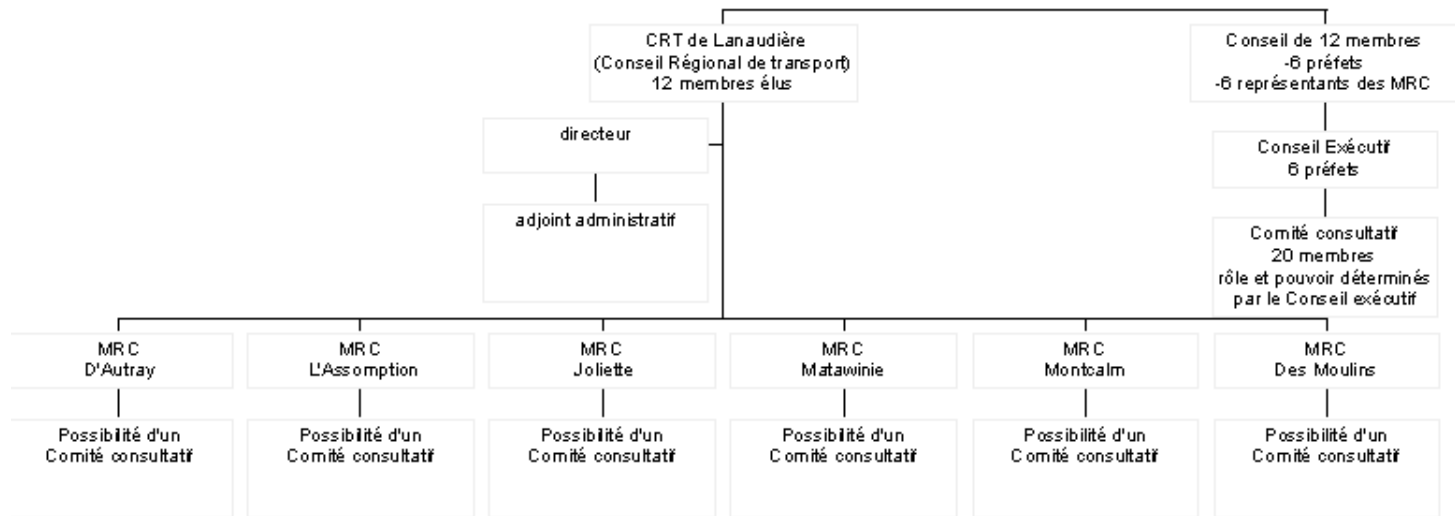
C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Historique

- Le projet présenté par la Table des Préfets de Lanaudière a reçu un accueil favorable du ministère des Transports et le 28 août 2002, le Conseil des ministres approuvait le décret constituant le Conseil régional de transport de Lanaudière

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Structure organisationnelle



C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Rôle du CRT

- Réaliser un plan de transport régional
- Élaborer les budgets
- Élaborer et adopter les formules de répartition
- Percevoir et répartir les subventions
- Établir les contributions municipales

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Rôle du CRT

- Promouvoir le transport adapté et en commun au niveau régional
- Représenter le CRT auprès des partenaires
- Harmoniser les horaires et les tarifs régionaux
- Négocier et conclure des contrats avec les transporteurs pour les services régionaux

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Rôle des MRC

- Définir les besoins en transport adapté et en transport en commun
- Évaluer les coûts reliés à ces services de transport
- Adopter les budgets soumis par le CRT
- Promouvoir le transport adapté et en commun au niveau local
- Adopter les formules de répartition financière

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Impact sur le transport adapté

SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
<ul style="list-style-type: none">• 3 organismes de transport adapté sur le territoire d'une MRC ou dans d'autres cas, un organisme desservant plusieurs MRC• Aucune intégration des modes de transport	<ul style="list-style-type: none">• Regroupement de la gestion des organismes de transport adapté au niveau de chacune des MRC• Intégration des modes de transport adapté et en commun

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Impact sur le transport adapté

SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
<ul style="list-style-type: none">• Certains organismes n'offrent pas de service hors territoire	<ul style="list-style-type: none">• Un service inter-réseau offert sur l'ensemble du territoire et vers les centres métropolitains • Harmonisation des services de transport et des tarifs

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Mise en place du CRT

- Élaborer un plan de transport régional en tenant compte des contrats et des différentes contraintes existantes sur chacun des territoires
- Préparer les budgets de fonctionnement et d'opération
- Établir les règles de fonctionnement
- Établir une politique tarifaire

C.R.T. DE LANAUDIÈRE

Mise en place du CRT

- Formation des conseils d'administration et exécutif ainsi que du comité consultatif
- Recrutement du personnel
- Revoir les systèmes d'information téléphonique
- Ouverture d'un compte de banque
- Nommer les signataires
- Etc...